

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 78 (1969)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

arrive le moment où le patient éprouve personnellement de la joie à se mouvoir. Il recommence lente-

ment à s'intéresser à nouveau à quelque chose, effectue un travail, participe à l'ergothérapie. Il se sent

ainsi redevenu un membre utile à la société, malgré sa maladie ou son handicap.

## Nouvelles de l'Association

Dans sa séance du 5 mars 1969, le Comité central a décidé de créer les sections de Bâle, Berne, Neuchâtel et Zurich au cours de la première quinzaine de mai.

A ce propos, la Commission de fondation du canton de Neuchâtel a le plaisir d'annoncer que l'Assemblée constitutive de sa section aura lieu le jeudi 8 mai à 20 h 30, à l'auditoire de l'Hôpital des Cadolles, 2000 Neuchâ-

tel. Le corps médical de la région y est cordialement invité.

Prière d'adresser les communications destinées à être publiées dans la Revue *La Croix-Rouge suisse*, ainsi que les montants des abonnements à cette dernière à Mlle Ruth Kœchlin, Home pour personnes âgées, Schönenegg, Seftigenstrasse 111, 3007 Berne, six semaines avant la date de parution du prochain numéro.

Merci aux membres qui nous ont déjà versé leur cotisation pour l'année 1969 et à ceux qui s'en acquitteront prochainement. Ne manquez également pas de communiquer vos changements d'adresse à notre caissier central, M. Hs. Gysin, Beichlenstrasse 2, 3550 Langnau. Ce faisant, vous faciliteriez notre travail et serez régulièrement tenus au courant des événements intéressant notre Association.

## Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage

### Le point sur son activité en 1969

Tout au long de l'année 1969, la Commission a poursuivi les efforts visant à *introduire un enseignement des premiers secours* dans les classes du degré supérieur. La sous-commission chargée de l'étude de ce problème particulier a tenu cinq séances en vue de préparer la vaste campagne de propagande prévue pour le printemps 1969. Une brochure qui contiendra toutes les données relatives à cet enseignement (directives pour l'organisation des cours, programme des cours, etc.) est actuellement en travail.

La distribution d'un *clignotant pour cas d'urgence destiné aux automobiles de médecins* a commencé au mois de septembre. La rapide réalisation de ce postulat a été rendue possible grâce à l'appui financier accordé pour les travaux préparatoires par une entreprise de l'industrie chimique et une bonne collaboration avec le Secrétariat général de la Fédération suisse des Médecins, l'entreprise de construction et la

Division de Police du Département fédéral de Justice et Police. Les clignotants ont fait l'objet de quelque 300 essais en hiver 1967/68 et en été 1968, le Conseil fédéral approuvait leur introduction. Jusqu'à mi-décembre, 500 médecins avaient déjà demandé à l'obtenir.

Le *certificat pour cas urgents* a connu une large diffusion. Dans le cadre d'une nouvelle action de propagande, 40 000 exemplaires de ce document ont été délivrés dans le courant de l'automne dernier. Une fois de plus, il a été fait appel au concours de tous les pharmaciens et de tous les droguistes et la Suva s'est chargée de l'envoi de lettres de propagande aux entreprises qui lui sont subordonnées. A titre d'essai, le certificat pour cas urgents a également été distribué dans deux écoles de recrues. Depuis l'époque de son lancement, il en a été délivré au total 700 000 exemplaires.

La Commission médicale s'occupe intensément et en collaboration aussi

avec la Commission technique de l'Interassociation de sauvetage, de l'élaboration de *directives concernant les pharmacies d'automobiles*. Une étude approfondie de la question a mis en évidence qu'il convient de distinguer trois catégories:

1. *La pharmacie d'automobile permettant à chacun de donner les premiers soins,*
2. *La trousse pour médecins qui ne bénéficient pas d'une formation spécifique en matière de premiers secours,*
3. *La trousse des médecins pour cas urgents, bénéficiant d'une formation spéciale en matière de réanimation.*

Les médecins qui ont suivi le cours complet concernant les secours pour cas urgents modernes (cours pour l'instruction des médecins pour les cas urgents) mis au point par la Commission médicale, devraient également avoir en tout temps sous la

main le matériel spécial conçu à cet effet. La trousse prévue pour la catégorie III coûte cependant 1500 fr. Il s'agit en fait d'articles qui ne font généralement pas partie de l'équipement médical normal, mais dont la mise à disposition est d'utilité publique. L'Interassociation de sauvetage a promis sa collaboration et il est permis d'espérer que le problème que pose le financement de ces trousse pourra être résolu d'un commun accord au début de 1969.

La Commission médicale suisse s'est en outre occupée des questions en rapport avec le service sanitaire sur les routes nationales, de l'étude du matériel d'instruction ainsi que de l'examen d'équipements de premiers secours.

Dans le domaine des publications signalons les parutions suivantes:

- *Programme du cours pour l'instruction du massage externe du cœur,*
- *Massage externe du cœur, propos concernant la formation des auxiliaires non-médicaux,*
- *Exigences médicales et techniques concernant les transports de patients des urgences, au moyen, notamment de véhicules à moteur circulant sur les routes (édition revue, existe seulement en allemand),*
- *Directives pour: les pharmacies d'automobiles, les trousse médicales d'urgence,*
- *Expertise d'appareils de réanimation et autres moyens auxiliaires pour les secours d'urgence (édition revue, existe seulement en allemand),*
- *Série d'émissions de la télévision de Suisse alémanique sur les «mesures de sauvetage d'urgence»,*
- *Communiqué de presse concernant les transports qui ne sont pas effectués selon les principes de base.*

Deux cours ont eu lieu pendant l'année, notamment:

30 mars 1968: 2e cours pour médecins-instructeurs à Lausanne,

11/12 mai 1968: 1er cours pour médecins pour cas urgents à Zurich.

La *Centrale scientifique* s'est acquittée des tâches statutaires qui lui incombent. Elle a en outre organisé diverses manifestations ayant trait à la *formation et au perfectionnement de médecins dans le domaine du secourisme*. Vu le succès remporté par le premier cours consacré à l'étude des interventions d'urgence donné au printemps 1967, à l'Hôpital Cantonal de Zurich, à l'intention de candidats en médecine, un deuxième cours du même genre a été organisé le 4 mai 1968 avec la participation de plus de 120 étudiants accomplissant leurs semestres de clinique.

Le premier cours de deux jours destiné à former des médecins (médecins pour cas urgents) en matière de mesures de sauvetage d'urgence s'est déroulé les 11 et 12 mai, à l'Hôpital Cantonal de Zurich, également. Pour des raisons techniques, il n'a malheureusement pas été possible de retenir les nombreuses inscriptions reçues et seuls 60 médecins ont pu participer à ces deux journées. Après le cours central d'introduction, ces derniers ont eu la possibilité de faire par petits groupes, des exercices pratiques dans les salles d'opération de l'Hôpital Cantonal et de quelques autres établissements. Ces exercices ont eu lieu au cours de cinq matinées consécutives, sous la direction d'anesthésistes. Il est également prévu d'organiser des cours similaires, ces prochaines années, dans d'autres villes, de manière à pouvoir compter le plus tôt possible, dans notre pays, sur 1000 médecins pour cas urgents dûment formés et équipés.

En qualité de représentant de la Commission médicale, le Prof. G. Hossli a pris part au mois d'octobre, à Copenhague, au *Congrès de l'Association internationale de premiers secours et de sauvetage, ainsi qu'au Congrès des cadres du secourisme allemand* qui s'est déroulé à Mayence; à ces occasions, le Prof. Hossli a donné communication des

efforts fournis par la Commission médicale. Il a en outre présenté un exposé lors de l'Assemblée générale des médecins anesthésistes de Suisse en incitant ces derniers à contribuer davantage à la formation de médecins dans le domaine des interventions d'urgence.